

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de Rigaud
33, rue St-Jean-Baptiste Ouest
Rigaud, Québec
J0P 1P0
Tél.: (450) 451-0869

Certificat : **4757365**
Demande d'analyse : NA
Date du rapport: 2026-07-15
Projet client : **Eau potable - Baie Quesnel 85**
Bon de commande : *

Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 9613440	Nom du réseau : Baie Quesnel 85, Rigaud	
Identification client : NA	Réseau MENV / TRE : X2091974	Chlore résiduel libre : NA
Nature : Eau potable	Région Adm. : 16	Chlore résiduel total : NA
Nom du préleveur : Jean-Michel Sauvé	Code lieu prél. : 0	Chloramine : NA
Date de prélèvement: 2026-07-07	État à la réception : Conforme	Résultat pH : NA
Date de réception: 2026-07-08		Température à la réception (°C) : 20.4
Lieu du prélèvement : 92, ch. Baie Quesnel		
Info. supplémentaires : NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
RQEP- Contrôle physico-chimique inorg. Non-ozoné							
Arsenic soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Arsenic (As)			<0.002	mg/L		0.010	
Baryum Soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Baryum (Ba)			0.15	mg/L		1.0	
Bore soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Bore (B)			0.1	mg/L		5.0	
Cadmium soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Cadmium (Cd)			<0.001	mg/L		0.005	
Chrome soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Chrome (Cr)			<0.005	mg/L		0.050	
Mercure soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Mercure (Hg)			<0.0002	mg/L		0.001	
Antimoine soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Antimoine (Sb)			<0.001	mg/L		0.006	
Sélénium soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC
Sélénium (Se)			<0.001	mg/L		0.010	
Uranium soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2026-07-08		QC

Avertissement Hors critères

* : Accréditée PALA par le MELCCFP -- ** : Accréditée ISO 17025 par le CCN -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM, MBIO, PC-SA = site QC / ILCE, ILME, PC-EN = site LG

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de Rigaud
33, rue St-Jean-Baptiste Ouest
Rigaud, Québec
J0P 1P0
Tél.: (450) 451-0869

Certificat : **4757365**
Demande d'analyse : NA
Date du rapport: 2026-07-15
Projet client : Eau potable - Baie Quesnel 85
Bon de commande : *

Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 9613440	Nom du réseau :	Baie Quesnel 85, Rigaud		
Uranium (U)		<0.001	mg/L	0.020
Cyanures totaux	Oui ENVX-CHM-29		2026-07-10	QC
Résultat		<0.02	mg/L	0.20
Fluorures EP	Oui ENVX-CHM-10		2026-07-08	QC
Résultat		0.80	mg/L	1.50
Nitrites et nitrates EP	Oui ENVX-CHM-02		2026-07-09	QC
Résultat		<0.10	mg N/L	10.0

Commentaires de l'échantillon L'échantillon pour l'analyse des Nitrites et Nitrates EP a été préservé sur le terrain.

Commentaires du certificat : C.C :
Caroline Pelletier : carolinepelletier@ville.rigaud.qc.ca

Approuvé par :

Leadina Sanchez, Ph. D.
Chimiste, Site de Québec


Avertissement
Hors critères

* : Accréditée PALA par le MELCCFP -- ** : Accréditée ISO 17025 par le CCN -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM, MBIO, PC-SA = site QC / ILCE, ILME, PC-EN = site LG

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.